

DES CHEMINS POUR TOUS

Vous nous avez proposé de vous présenter ce soir notre association et nous tenons à vous en remercier. Votre invitation précise que vous souhaitez un échange constructif et je vais m'y employer. Ne disposant, comme c'est bien normal, que d'un temps limité, je me cantonnerai évidemment aux grandes lignes.

Notre association compte actuellement un peu plus de quarante adhérents, principalement issus de Choranche, certains provenant des communes limitrophes. C'est d'abord notre objet social qui nous définit. Le voici : *Des chemins pour tous* a pour objet, sur la commune de Choranche et les communes limitrophes, la valorisation des chemins ruraux par tous moyens, notamment la réhabilitation, la sauvegarde, la défense, l'entretien et toute autre action permettant d'aller en ce sens.

Il serait puéril de nier que notre association s'est créée dans une situation de conflit. Celui-ci a été généré par le projet de l'ancien conseil municipal d'aliéner dix chemins ruraux sans information ni débat avec la population. Une décision aussi lourde ne fait pas partie des dossiers courants qu'un conseil peut gérer sans jamais en référer à ses administrés. Si ce respect minimal envers les Chorannois avait été manifesté, nous n'en serions pas là ; 3.800 pétitionnaires sur internet peuvent en attester.

Il faut noter également qu'un chemin ne peut être aliéné que s'il cesse d'être affecté à l'usage du public, ce qui n'est vrai pour certains des chemins concernés que parce qu'ils sont déjà interdits d'accès par des clôtures.

Après l'enquête publique, les conclusions du commissaire-enquêteur stipulaient qu'une négociation devait être engagée entre la mairie et notre association. L'ancien conseil n'a pas cherché à organiser cette concertation, mais l'essentiel est que nous ayons fini par l'obtenir. Trois réunions successives de conciliation se sont tenues en novembre, décembre et janvier avec la participation du Parc du Vercors.

Des progrès importants ont été obtenus durant ces réunions. La délégation communale a accepté de renoncer au chemin pour lequel le commissaire-enquêteur avait émis un avis défavorable. De son côté, l'association a admis l'aliénation de certains autres, qui ne lui semblaient pas essentiels dans le cadre de la mise en place future d'un plan de circulation pédestre sur le territoire communal.

Fin janvier, seuls trois chemins restaient en suspens, pour lesquels des solutions pouvaient encore être trouvées avec un peu de bonne volonté de part et d'autre. Mais cette dynamique a été cassée le 31 janvier par l'ancien conseil municipal : il a délibéré sur l'aliénation de certains chemins, mettant ainsi un terme aux négociations. Nous étions prévenus de cette démarche, mais ces aliénations ne devaient concerner que les chemins sur lesquels nous étions parvenus à une solution. Or, cet accord tacite n'a pas été respecté : le chemin de la Ranconnière faisait partie des chemins aliénés ce 31 janvier, alors que nos positions respectives continuaient de différer, en particulier parce que les réserves émises par le commissaire-enquêteur n'avaient pas été prises en compte par la mairie.

Ce faisant, l'ancien conseil nous a contraints à agir immédiatement : comme vous le savez, nous n'avons que deux mois pour saisir le tribunal administratif. Ce délai légal a expiré le 31 mars, et c'est la raison pour laquelle la mairie a reçu de notre avocat un recours gracieux qui ouvre un nouveau délai de deux mois avant action devant le tribunal.

Nous pouvons, vous et nous, laisser s'écouler ces deux mois sans agir.

Mais nous pouvons aussi essayer de construire plutôt que détruire, nous pouvons nous atteler à la tâche et tenter de résoudre les litiges qui nous séparent encore. Nous pouvons profiter de la mise en place d'une équipe municipale renouvelée, dont nous attendons une nouvelle dynamique, pour saisir le problème à bras le corps.

L'un des trois tracés en litige échappe déjà à cette nouvelle négociation : c'est l'itinéraire de Choranche à Presles, qui emprunte deux chemins figurant dans le projet d'aliénation : le chemin de la Bournière à Blache des Beaumes et le chemin de la Bournière à Presles. Le 22 janvier, la Préfecture a en effet convoqué MM Royannais et Bourne-Branchu pour leur retirer la possibilité

d'agir seuls : elle a imposé la création d'un comité de pilotage constitué de la commune, de la CCBI et du Parc du Vercors pour décider du futur de cet itinéraire. Cette sage décision sonne comme un désaveu de la façon dont la délégation municipale avait voulu traiter ce problème jusqu'alors.

Il reste donc deux chemins sur lesquels nous pouvons agir, vous et nous, pour rechercher une solution acceptable : le chemin rural de la Ranconnière, dont j'ai déjà parlé, et celui qui traverse au village la propriété de Mme Rancoud, qui voudra bien m'excuser de devoir la citer brièvement ici. Nous avons trouvé un accord au sujet de ce dernier chemin. Mais Mme Rancoud s'est rétractée, demandant à réfléchir encore. Or le temps passe, le temps presse.

Vous nous demandez quelles sont nos attentes vis-à-vis de la mairie. Elles sont très simples, nous ne demandons qu'une seule chose : que la tentative de conciliation entre l'association et la mairie, en présence du Parc, reprenne à propos de ces deux chemins sur lesquels un accord reste à trouver. Si vous acceptez cette proposition, nous souhaitons que pour vous représenter lors des réunions à venir, la délégation communale dont vous déciderez de la composition, ne comporte pas de personnes impliquées directement par l'aliénation d'un quelconque chemin, afin que le soupçon ne puisse pas s'élever d'un intérêt particulier prenant le pas sur l'intérêt général. C'est ce soupçon qui a motivé le dessaisissement de la commune par la préfecture dont j'ai parlé.

Si nous parvenons à un accord sur ces deux chemins dans les deux mois, notre action auprès du tribunal administratif concernant les aliénations du 31 janvier cessera. Les cinq chemins sur lesquels nous avons d'ores et déjà trouvé un accord seront donc définitivement aliénés. Nous ne nous y opposerons pas.

Mais si nous échouons, notre action sera poursuivie sans la moindre hésitation : nous sommes persuadés qu'elle se situe dans le droit fil de l'intérêt général, c'est-à-dire dans l'intérêt du développement futur de Choranche, dans l'intérêt de la grande majorité de nos concitoyens, et non pas d'une petite minorité d'entre eux. Mais il faudra déplorer devoir en arriver là, car ce sera grand dommage. Nous le relevions déjà dans notre courrier aux Chorannois du 20 décembre : *cette démarche devant le tribunal administratif, longue et coûteuse pour les deux parties, aboutira très probablement à l'annulation de l'ensemble de la procédure d'aliénation des chemins concernés, à cause du litige portant sur un seul !*

Voilà brièvement l'état du dossier et les choix qui se présentent maintenant. Notre association reste bien évidemment à l'entière disposition des membres du conseil qui le souhaiteraient, pour développer avec eux les points que j'ai évoqués ce soir et les enjeux qui leur sont liés. Nous souhaitons aussi échanger avec le conseil nos idées sur la façon dont l'association pourrait participer, en accord avec la CCBI, à l'entretien des chemins ruraux de notre commune. En particulier, ceux que le maire s'est engagé à réhabiliter : le chemin du Vert, le chemin des Vignes, le chemin de la RD 531 à l'aire de loisir en bord de Bourne, mais aussi tous les autres.

Nous voulons en effet contribuer au futur de ce patrimoine foncier commun à tous les Chorannois. Nous voulons parvenir à une utilisation raisonnée et sereine de nos chemins ruraux, sans restreindre les possibilités de promenade de nos concitoyens autour du village, sans nier les intérêts des randonneurs, sans méconnaître les besoins légitimes des riverains. C'est possible ailleurs, nous sommes certains que c'est possible aussi chez nous.

À partir d'avril, nous organiserons chaque mois une randonnée sur l'un des chemins ruraux de notre commune. Elle sera ouverte à tous nos concitoyens et nous l'annoncerons à la population sur le panneau d'affichage municipal.

Nous n'avons pas d'autre volonté que de rester au service de nos concitoyens ; que d'aboutir, le plus rapidement possible, à une normalisation de nos relations avec la mairie et à un fonctionnement apaisé de notre association. Nous voulons sortir enfin des difficiles conditions qui ont présidé à la création des *Chemins pour tous*, conditions qui exigent encore, quoi qu'il nous en coûte, notre vigilance et notre action.

Tout va dépendre des relations qui s'ouvrent aujourd'hui avec la nouvelle équipe municipale.